



# La lettre de veille Institutionnelle

N° 46 – 5 novembre 2019

## Les 2<sup>èmes</sup> rencontres Cœur de Villes à Arras :

Le 1<sup>er</sup> octobre, la Banque des territoires a organisé les secondes rencontres Cœur de ville à Arras. L'occasion de réunir les élus et chargés de mission des 222 villes lauréates du plan national Action Cœur de ville, et de faire le point sur les blocages et points à améliorer. Après la signature des conventions cadres il y a quelques mois, la signature des opérations de revitalisation des territoires (ORT), qui concrétisent le périmètre d'intervention et l'engagement des différents acteurs, est en cours. Une soixantaine ont déjà été signées, et 200 devraient l'être d'ici la fin de l'année, a promis Julien DENORMANDIE.

Du côté de la Banque des territoires, le directeur général, a annoncé que 18,5 millions des crédits d'ingénierie, sur 100 millions dédiés, ont déjà été attribués, et 118 millions de prêts Cœur de ville signés, sur l'enveloppe de 700 millions prévue. Sur le volet foncier, environ 80 foncières sont en projet ou créées, pour acquérir des bâtiments, commerces ou logements, en vue de leur transformation ou vente. La Banque des territoires a investi dans huit d'entre elles en 2019, pour 7 millions d'euros, comme à La Roche-sur-Yon ou à Troyes.

## Les plans gouvernementaux de rénovation des bâtiments applaudis par le Plan bâtiment durable

Le 10 octobre, à l'occasion de l'EnerJ-meeting 2019 qui s'est tenu à Nantes, Philippe PELLETIER, Président du Plan bâtiment durable, a tenu à exprimer son enthousiasme pour les programmes en cours de rénovation et portés par les ministres : « *Nous disposons maintenant d'une action publique structurée, politiquement portée, avec notamment deux ministres qui, sans couacs, parcourent le pays pour expliquer ce plan* ». Cependant, il a tenu à nuancer la chose en précisant que le financement devait suivre : « *Nous devons parvenir à*

## La rénovation énergétique accélère

Le 18 octobre, un groupe de travail s'est réuni sous l'égide de l'Ademe afin de réfléchir à diminuer la fraude dont la pratique explose dans le domaine de la rénovation énergétique. Ce sont ainsi une centaine de participants venus de tous horizons qui ont échangé autour de ces enjeux. L'ensemble est coordonné par Anne-Lise DELORON, directrice adjointe du Plan Bâtiment durable en tant que coordonnatrice interministérielle sur la rénovation énergétique.

Plusieurs points ont été abordés au cours de cette réunion et notamment :

- Le démarchage abusif ;
- Le non-respect des règles ;
- Les malfaçons.

Des propositions sur ces trois sujets devraient ainsi arriver sur le bureau de Anne-Lise DELORON dans les prochaines semaines. Des sous-groupes de travail ont déjà été créés, annonçant d'autres travaux futurs et sur d'autres thématiques que les trois précédentes. En outre, le gouvernement serait intéressé par la création d'un médiateur de la rénovation énergétique. Il serait en outre favorable à la limitation, voire l'interdiction, du démarchage téléphonique et à domicile. D'autres pistes seraient évoquées et notamment à propos de l'éco conditionnalité des aides publiques, le renforcement des contrôles sur site, et sur des évolutions réglementaires pour améliorer le label RGE.

Dans le même temps, les députés socialistes ont déposé une proposition de loi prévoyant d'instaurer une prime pour le climat, qui prendra la forme d'une avance remboursable versée par l'Etat, par l'intermédiaire de l'ANAH. Cette prime pourrait rémunérer directement les entreprises habilitées à réaliser les travaux ou la pose d'équipements, à la livraison de ceux-ci. Elle couvrirait jusqu'à 100% du montant des travaux ou de l'acquisition d'équipements permettant la transition énergétique d'un logement, éliminant ainsi le reste à charge pour le propriétaire. Elle s'articulerait en deux temps : de 2021 à 2026 seraient éligibles à ce dispositif uniquement les logements classés F ou G dans les DPE, puis, à partir de 2027, les logements étiquetés C, D et E deviendront également éligibles à la prime. Le taux de l'avance remboursable sera de 100% du montant des travaux validés pour les passoires thermiques, de 2021 à 2026. Sur le montant, cette prime serait plafonnée à 750€ par mètre carré dans la limite des deux tiers de la valeur du bien, et sans pouvoir excéder 100 000€.

## Cinq ans pour refaire Notre-Dame :

Dans un entretien au Figaro en date du 15 octobre, l'architecte en chef de Notre-Dame, Philippe VILLENEUVE, a estimé que le délai de cinq ans était tenable « *si on refait à l'identique* » car on gagnerait alors « *un temps certain* », six mois après l'incendie.

« *Si on refait à l'identique, on a tout ce qu'il faut, on a tous les relevés* » a-t-il martelé, s'opposant ainsi à l'exécutif qui voudrait innover via un concours international d'architecture. Selon Philippe VILLENEUVE, la priorité est un diagnostic établi pour fin 2020 et réouverture au culte la même année puis lancement des travaux de restauration à partir de 2021. A ce jour, les financements ont récolté près de 616,6 millions d'euros.



### Publication du rapport de la Mission d'information sur l'évaluation de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine :

Les députés Emmanuelle ANTHOINE (LR-AC) et Raphaël GÉRARD (REM-AC) ont rendu publique leur rapport sur l'évaluation de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

Selon les auteurs, « le premier bilan que les rapporteurs tirent de l'application de la loi n'est pas, sur tous les sujets abordés, favorable ».

Dans ce rapport, les députés reviennent sur l'historique des mesures mises en place avec le temps et relatives aux architectes. Ils y commentent notamment la place des archives, puis décrivent les mesures relatives à l'archéologie préventive avant d'aborder le patrimoine et d'en tirer une conclusion générale. Cette dernière est orientée vers l'innovation, le permis d'aménager ou encore le faible impact des mesures incitatives dans le domaine de la maison individuelle.

Finalement, les auteurs concluent « Si les rapporteurs ne peuvent qu'être favorables aux mesures adoptées en 2016 [...], ils estiment qu'elles devraient être complétées d'initiatives, publiques, privées ou ordinales, permettant au grand public de poser un autre regard sur le recours à l'architecte.

Le rapport est disponible [ici](#)

## Vers la création d'une police unique du logement ?

Près d'un an après l'accident de la rue d'Aubagne, le député Guillaume VUILLETET a remis au Premier Ministre son rapport sur le logement indigne. Il a émis ainsi plusieurs recommandations afin de lutter contre ce phénomène. Parmi celles-ci se trouve l'idée d'une police unique du logement et qui remplacerait les 13 polices existantes. Selon le député, « 13 polices de l'habitat, dépendantes de 4 autorités administratives différentes, c'est beaucoup trop ! Chaque secteur se renvoie la balle ou se trouve face à une telle complexité qu'il n'agit tout simplement pas ». Pour plus d'efficacité, cette police unique pourrait toutefois être déclinée à un échelon différent selon les territoires.

Le député avance aussi l'idée de la généralisation d'un nouveau fichier technique pour chaque logement, prenant en compte des normes sanitaires, de confort et des normes environnementales afin d'évaluer le niveau d'habitabilité. Il s'agirait d'un nouveau type de document plus complet que les diagnostics techniques existants, et sans lequel les propriétaires bailleurs ne pourraient pas toucher les APL de leurs locataires. Ces fichiers techniques seraient incorporés dans un registre national.

Car la notion d'indignité est aussi au cœur de ce rapport qui voudrait voir ce terme remplacé par celle d'habitabilité.

Enfin, sur le plan des procédures et contentieux, le député souligne le temps long qui se passe pour chaque dossier. Le rapport propose sur ce point un changement de méthode : laisser au propriétaire le soin d'évaluer lui-même et d'accepter ou non les travaux nécessaires. S'il refuse, il serait alors plus simple de l'enjoindre à les réaliser. Il serait aussi plus rapide d'agir par substitution ou même de lancer une procédure d'expropriation. Pourtant, la plupart des logements indignes sont occupés par des propriétaires. C'est pourquoi il faudrait systématiquement informer des aides disponibles pour la réalisation de travaux et favoriser les incitations en atténuant les amendes si ces travaux sont effectués rapidement.

Le rapport ne mentionne aucune enveloppe financière supplémentaire pour un objectif clair : résorber l'habitat indigne en France en moins d'une décennie. Un « enjeu atteignable », conclut le rapport.

Il est disponible [ici](#)

### Franck RIESTER annonce la création d'un Observatoire de l'Architecture :

C'est à l'occasion des journées de l'Architecture que le Ministre de la Culture a annoncé vouloir mobiliser les architectes autour de quatre axes de travail :

- Développer une meilleure médiation de l'architecture en faveur du grand public ;
- Dynamiser la formation aux métiers de l'architecture et moderniser les conditions d'exercice des architectes ;
- Asseoir l'ancrage interministériel de l'architecture, sous l'impulsion du ministère de la Culture, afin de permettre une plus grande efficacité de l'action de l'Etat sur les territoires ;
- Accompagner l'innovation architecturale au service de la transition écologique.

« L'architecture est pour la France un vecteur de rayonnement économique et culturel. C'est l'un de nos secteurs d'excellence », a insisté le ministre. Il entend ainsi exporter l'architecture française à l'international à l'aide du Ministère des Affaires Etrangères, mais aussi dans les territoires dans le cadre d'Action Cœur de Ville, appelant les professionnels à réinvestir les villes moyennes et intermédiaires. Enfin, et afin de renforcer la capacité du ministère à connaître les réalités des architectes, le ministre a annoncé une réflexion autour de la mise en place d'un observatoire de l'architecture ayant pour mission de collecter les données relatives, entre autres, à la rémunération des architectes, à l'évolution de leur insertion professionnelle ou encore à l'accès à la commande architecturale.

### Le salon des Maires à Paris :

Organisée de manière annuelle, le Salon des Maires aura lieu à Paris du 19 au 21 novembre à la Porte de Versailles.

De nombreux acteurs institutionnels devraient s'y retrouver autour d'enjeux clés à l'image de l'aménagement urbain, de la construction mais aussi des enjeux écologiques et de transition.

Les informations sont disponibles [ici](#)

### Thomas PIKETTY livre sa vision du patrimoine :

L'économiste, directeur d'études à l'EHESS et professeur à l'École d'économie de Paris, a publié début octobre son nouveau livre « Capital et idéologie » dans lequel il défend une nouvelle vision du patrimoine et de sa transmission. Il était l'invité de France Culture pour en discuter le 7 octobre dernier.

On pourra l'écouter [ici](#)